



LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
AU COMITÉ LÉGISLATIF SUR  
LE PROJET DE LOI C. 70  
MODIFIANT LA LOI DE 1973 SUR  
LES ALLOCATION FAMILIALES

OCTOBRE 1985

La Fédération des Femmes du Québec regroupe 40 associations et 5 conseils régionaux répartis à travers le Québec.

La Fédération des Femmes du Québec a pour mission de travailler solidairement, dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les domaines. Nos objectifs se définissent comme suit:

- Promouvoir et défendre les droits des femmes
- Assumer un rôle de critique et de consultation, de concertation et de pression.
- Devenir représentative du plus grand nombre de femmes possible.

C'est dans cette perspective que nous travaillons à faire en sorte que, dans notre société, les femmes trouvent leur plein épanouissement et leur juste place.

Nous intervenons aujourd'hui dans le cadre des consultations sur le projet de loi C.70 pour en demander le retrait pur et simple. En cela, nous appuyons les arguments énoncés dans le mémoire de la Coalition pour les allocations familiales, dont nous sommes l'un des groupes initiateurs, et endossons ses recommandations soit:

- 1) que le gouvernement maintienne la pleine indexation des allocations familiales.
- 2) que le gouvernement procède à un réaménagement des programmes d'aide aux familles avec enfants de façon à en améliorer l'équité mais sans retirer des fonds de l'enveloppe affectée à ces programmes.

Un réaménagement possible serait le suivant:

- une réduction des exemptions pour enfants selon l'échéancier prévu;
- une augmentation, telle que prévue, du crédit d'impôt pour enfants sans toutefois réduire ou désindexer le seuil à partir duquel le crédit est réduit; une fois les augmentations spéciales mises en place, le maintien de la pleine indexation de ce crédit et du seuil d'admissibilité.
- une hausse de la valeur réelle des allocations familiales (c'est-à-dire une augmentation au-delà de ce qui découlera automatiquement de l'indexation); selon les calculs de la Coalition, il serait possible d'accroître les allocations d'un peu plus de 15% d'ici 1989 sans accroître nullement le déficit gouvernemental.

3) que, par la suite, le gouvernement continue d'injecter des nouveaux fonds dans les programmes d'aide aux familles avec enfants en fonction de la croissance du revenu national.

Nous réclamons le retrait du projet de la loi C.70 parce qu'en s'attaquant comme il le fait à un programme universel, le gouvernement accepte de l'affaiblir. Que devient le principe d'universalité dans un programme dont l'érosion introduit une menace à son existence même? Cet affaiblissement a une conséquence directe sur l'autonomie d'un très grand nombre de femmes pour qui les allocations familiales sont la seule source autonome de revenu. C'est le seul programme qui reconnaît le travail d'éducation et de soins des enfants encore majoritairement accomplis

par les femmes. C'est un acquis qu'elles veulent pleinement conserver.

Rappelons que 80% des familles monoparentales sont sous la responsabilité d'une femme et que quatre familles sur dix, dirigées par une femme sont pauvres, selon le dernier rapport du Conseil National du Bien-être social. Ce même rapport précise que, la pauvreté augmente chaque année depuis quatre ans.

Le rapport du Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales "sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées" nous précise "qu'au Canada, 1,1 million d'enfants de petits salariés vivent dans la pauvreté soit 20% de tous les enfants canadiens de moins de 16 ans". Et que contrairement au modèle familial (2 conjoints 2 enfants), sur lequel s'appuient toutes les argumentations du ministre de la santé et du bien-être social dans son livre bleu et du Ministre Wilson dans son programme de renouveau économique, "la plupart des enfants Canadiens ne vivent pas dans une famille bi-parentale traditionnelle" où l'un des 2 conjoints subviendrait aux besoins de tous. La proposition de ne plus compenser les familles pour le premier 3% d'inflation et les mesures concernant le crédit d'impôt ne tiennent absolument pas compte de cette réalité.

Nous nous devons de souligner ici notre inquiétude face aux déclarations contradictoires du gouvernement.

D'une part, dans son document de consultation paru en janvier dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp

précisait que :

"Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit."

et qu'il s'agissait pour lui en consultant la population de "distribuer plus adéquatement les prestations prévues par ces programmes".

D'autre part, le ministre des Finances vient d'affirmer officiellement, en Chambre, le 24 octobre dernier, que les sommes épargnées par la non-indexation des allocations familiales serviront, en fait, à réduire le déficit. Que signifie cette incohérence?

Il y a tout lieu de se demander où se situe la véritable volonté politique d'un gouvernement qui ne tient absolument pas compte de la volonté populaire?

En février dernier la Coalition pour l'universalité des programmes sociaux initiée par la C.S.N, et dont nous faisons partie, qui regroupe au delà d'unmillion de Québécois, demandait au ministre de la Santé et du Bien-être social le renforcement et l'amélioration des acquis sociaux et une redistribution plus équitable des argents à l'intérieur de l'enveloppe sociale. Cette même Coalition, lors d'une rencontre avec le Ministre Jake Epp, lui signifiait son opposition à une réduction du déficit avec les sommes épargnées sur les programmes sociaux.

La Fédération des Femmes du Québec a participé aux consultations pré-budgétaires organisées par le ministre des Finances et, en compagnie des groupes de femmes les plus représentatifs de l'ensemble des Canadiennes, lui faisait les mêmes recommandations.

Nous rappelons aussi, que 92 groupes et particuliers de toutes les provinces ont présenté des mémoires, des rapports ou des déclarations au Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales et nous citons:

"qui a pour tâche d'essayer de rendre le régime existant plus équitable."

Dans son rapport au ministre de la Santé et du Bien-être social, le Comité écrit que la majorité des groupes qui se sont présentés devant eux estime

"qu'il est injuste de réduire les allocations familiales".

Le Comité convient (partie III, point 3.4) que

"La valeur des prestations aux familles doit suivre l'évolution du coût de la vie"

Le budget présenté par le Ministre Wilson le 23 mai dernier n'a tenu aucunement compte de cette série de consultations. Conformément à son programme de renouveau économique, l'objectif du ministre des Finances était de réduire le déficit et de désengager l'État par rapport à ses programmes sociaux.

Nous nous opposons à ce que l'État gruge sur les montants alloués aux enfants pour réduire son déficit. Nous avons tout lieu de nous scandaliser devant une telle mesure enlevant 175 millions \$ aux familles quand le ministre des Finances n'hésite pas à débloquer facilement 900 \$ millions pour les actionnaires de la Banque Commerciale, et se montre très généreux en exemptions d'impôt envers les hauts revenus. Il y a tout lieu de se demander si le gouvernement est vraiment inquiet de l'ampleur du déficit.

Il est bon de préciser que le montant alloué aux allocations familiales ne représente que 2,4 % de toutes les dépenses fédérales et que ce pourcentage ne cesse de diminuer au fil des ans (il était de 7,7% en 1947, de 6,1% en 1965). Ce montant signifie 4,3 milliards de \$ alors que le budget militaire est de 0,8 milliards de \$ et est augmenté, lui, cette année de 3% ! Il faut aussi souligner que le Canada se classe 6e parmi les sept grands pays industrialisés pour les sommes affectées à la sécurité sociale \*. Il n'y a pas de quoi se vanter.

.../7

\*"Pour une consolidation de l'Universalité".

Coalition pour l'universalité des programmes sociaux, février 1985.

Nous exigeons donc, que le gouvernement retire le projet de la loi C.70 en tenant compte des avis que les femmes et les familles lui ont exprimés et qu'il s'attaque à une réforme majeure de l'ensemble de la fiscalité afin de réduire les inégalités sociales et renforcer le caractère universel des allocations familiales.

Liliane Blanc

Ginette Busque